

RAPPORT ANNUEL SUCCINCT 2021



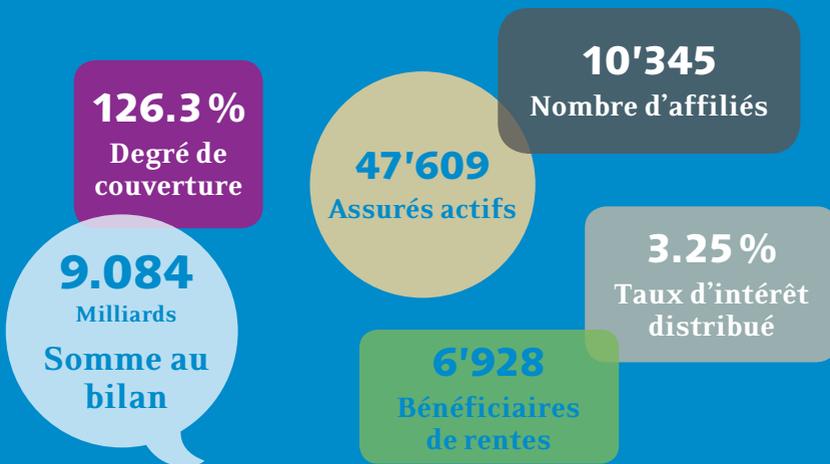
CIEPP

Caisse Inter-Entreprises
de Prévoyance Professionnelle

ZKBV - Zwischenbetriebliche Kasse für Berufliche Vorsorge
CIPP - Cassa Interaziendale di Previdenza Professionale

LE RAPPORT COMPLET EST DISPONIBLE
SUR LE PORTAIL CIEPP

CHIFFRES CLÉS 2021



CIEPP 1961 – 2021
Caisse Inter-Entreprises
de Prévoyance Professionnelle
ZKBV – Zwischenbetriebliche Kasse für Berufliche Vorsorge
CIPP – Cassa Interaziendale di Previdenza Professionale

2021: LA CIEPP CÉLÈBRE SON SOIXANTENAIRE

Pour marquer les 60 ans de la CIEPP, des actions spécifiques ont été menées durant l'année 2021.

La CIEPP était à l'honneur de la Rentrée des Entreprises, plus grand rassemblement d'entrepreneurs de Suisse romande organisé par la FER Genève le 31 août 2021, avec un discours de son Directeur et un espace consacré à l'institution.

La CIEPP a réalisé un film, à voir sur le site internet www.ciepp.ch, qui rappelle

le caractère précurseur de l'institution, ses valeurs et ses différences, ainsi que les principes environnementaux, sociaux et de gouvernance qu'elle intègre dans ses investissements.

Enfin, cet anniversaire a été l'occasion de présenter, dans les parutions 2021 du magazine Bleu Horizon : le plus ancien affilié de la CIEPP (# 16), les fondatrices de la CIEPP (# 17), les collaborateurs de la CIEPP (# 18), le Conseil de fondation de la CIEPP (# 19).

SOLIDE, LA CIEPP POURSUIT SA CROISSANCE

L'année 2021, année de son 60^{ème} anniversaire, a vu la CIEPP poursuivre son développement de manière solide, malgré un contexte de crise sanitaire persistant depuis deux ans. L'exercice de l'année se clôt ainsi avec un bilan de plus de 9 milliards de francs suisses de fortune sous gestion.

Au 31 décembre 2021, la CIEPP gérait la prévoyance professionnelle de 10'345 entreprises et indépendants (+2.49% par rapport à l'année passée), soit 47'609 assurés (+4.47%). Le nombre de rentiers était de 6'928 bénéficiaires (+4.53%). En 2021, les contributions facturées ont atteint plus de 412 millions de francs (+3.57%).

Compte-tenu notamment de la performance de 8.6% sur l'ensemble des placements, de la performance fondamentale, du degré de couverture, le Conseil de fondation a décidé de l'attribution d'un taux d'intérêt de 3.25% sur l'entier de l'avoir de vieillesse (accumulé à la fin de l'année 2021) des assurés actifs au 1^{er} janvier 2022. Ce taux dépasse de 2.25% le taux d'intérêt minimum LPP fixé par le Conseil fédéral. Le Conseil de fondation a également décidé d'attribuer une 13^{ème} rente à tous les pensionnés vieillesse au bénéfice d'une rente au 31 décembre 2021; celle-ci sera versée au 1^{er} trimestre 2022.

Il est important de rappeler que la CIEPP pratique une politique de redistribution équilibrée entre ses assurés et axée sur la pérennité de l'institution à long terme.

Fin 2021, le taux de couverture, soit le rapport entre la fortune nette et les engagements, s'établit, après cette rémunération de 3.25% et le versement d'une treizième rente aux pensionnés vieillesse, à 126.3% contre 121.4% l'année dernière. La réserve de fluctuation de valeur, réserve destinée à pallier aux fluctuations des marchés financiers, a été entièrement constituée en 2021, preuve de l'excellente santé financière de la CIEPP.

PERFORMANCE DE PLACEMENT TRÈS POSITIVE DANS UN CONTEXTE DE CRISE SANITAIRE

Avec une performance de ses placements de 8.6 %, la fortune de la CIEPP s'est accrue de plus de CHF 800 millions et la Caisse a atteint des actifs sous gestion à hauteur de CHF 9.083 milliards au 31 décembre 2021. Cette plus-value fait partie des années records de la CIEPP!

Ce résultat s'est construit durant la première partie de l'année grâce à des plans de relance, des injections de liquidités et un accès à la vaccination. Ces mesures ont entraîné une forte reprise économique permettant aux entreprises de retrouver leur niveau de profit antérieur à la crise sanitaire. Des craintes au sujet de l'inflation et des signes de faiblesse économique dans les pays émergents, notamment en Chine confrontée à un surendettement de ses entreprises de construction de logements, ont contribué à augmenter la volatilité des marchés durant la deuxième partie de l'année.

La banque centrale américaine, la FED, a changé son discours en annonçant une réduction accélérée de l'injection de liquidités à travers son programme de rachat d'actifs, laissant la porte ouverte pour des hausses de taux dès 2022. Ces éléments n'ont cependant pas entamé l'appétit des investisseurs.

Les principales bourses ont continué leurs mouvements haussiers, suivant les actions américaines qui ont réalisé leur meilleure performance depuis 1999, s'appréciant de 30% sur l'année.

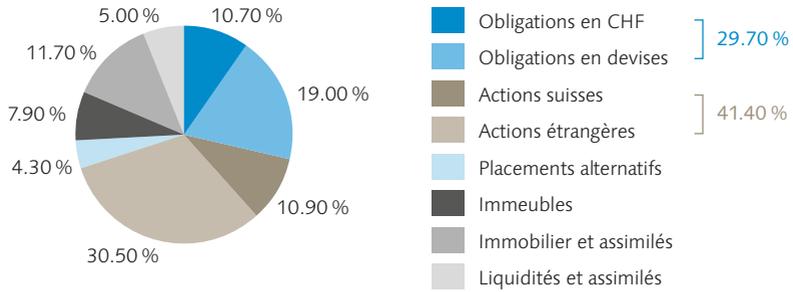
La CIEPP a appliqué rigoureusement son processus d'investissement en rééquilibrant son portefeuille sur son allocation stratégique lui permettant d'être en moyenne investie à plus de 40% en actions durant l'année entière.

MODIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES DÈS 2022

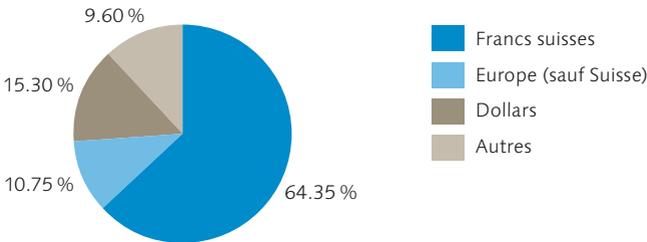
En vue de la mise en œuvre dès le 1^{er} janvier 2022 de l'évolution légale en lien avec la révision de la loi sur l'assurance-invalidité (AI) intitulée « développement continu de l'AI », le Conseil de fondation a validé fin 2021 les modifications du règlement de prévoyance. Celui-ci a été mis en ligne en début d'année 2022.

Ces modifications réglementaires introduisent notamment un nouveau système de rentes. Les articles 41 et 116 du règlement de prévoyance de la Caisse ont été modifiés. Seuls les bénéficiaires dont le droit à la rente naît dès le 1^{er} janvier 2022 sont concernés par les nouvelles dispositions légales et réglementaires.

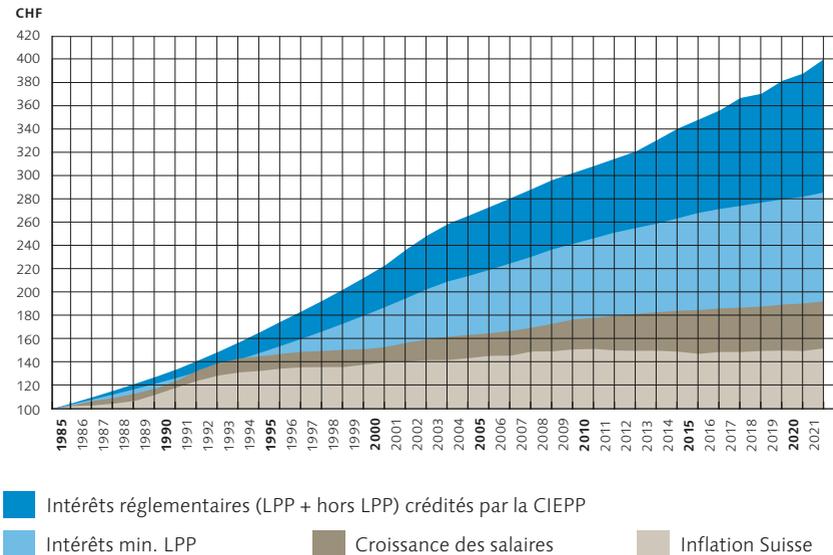
Répartition par type d'investissement



Répartition monétaire (sans les titres de gage immobilier)



Politique en matière d'attribution des excédents



POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE, SOCIALE ET DE GOUVERNANCE (ESG) RENFORCÉE À LA CIEPP

Depuis de nombreuses années, la CIEPP a intégré les préoccupations environnementales, sociales et de bonne gouvernance (critères ESG) dans ses activités. En matière d'investissement, la CIEPP agit de manière globale, en travaillant sur quatre axes clairement définis : l'exercice du droit de vote lors des assemblées générales, l'analyse des risques ESG, l'engagement actionnarial pour un dialogue efficace et l'immobilier, avec une intégration des critères de durabilité dans les projets immobiliers et la rénovation énergétique des bâtiments existants.

Pour rappel, la CIEPP a été l'un des membres fondateurs, en 2016, d'Ethos Engagement Pool International (EEP International) et s'est engagée depuis son adhésion à la fondation Ethos en 2011 au sein d'Ethos Engagement Pool Suisse (EEP Suisse). Le but de ces participations est de favoriser le changement, d'améliorer les performances et de promouvoir les meilleures pratiques en termes ESG.

En 2021, la CIEPP a continué ses efforts pour intégrer la durabilité au sein de ses investissements.

La CIEPP a lancé le fonds de placement Achillea début 2021 et investi en actions nord-américaines, dans le but d'augmenter l'exercice des droits de vote. Ainsi elle pourra atteindre une

couverture de votes d'environ 70 % de son allocation en actions.

En 2021, la CIEPP a exercé ses droits de vote portant sur 184 sociétés suisses lors de 199 assemblées générales d'actionnaires, dont 15 extraordinaires et lors de 410 assemblées générales d'actionnaires des plus grosses sociétés américaines et européennes. Au total, elle a statué sur plus de 10'516 résolutions.

Un screening complet réalisé durant l'année 2021 de toutes ses positions en actions sur des critères de durabilité a permis une prise en compte de l'exposition aux entreprises les plus controversées en matière environnementale, sociale et de bonne gouvernance et, par conséquent, la fixation de priorités par la CIEPP, dans le dialogue actionnarial avec les entreprises dans lesquelles la Caisse est investie.

Au travers des programmes d'engagement EEP Suisse et EPP International, la CIEPP a participé à plusieurs initiatives et dialogues directs dont les thèmes étaient, notamment, le changement climatique/l'environnement, la gouvernance d'entreprise et les conditions de travail.

La CIEPP a par ailleurs poursuivi ses réflexions dans les domaines des investissements obligataires et immobiliers.

L'exercice 2021 renforce encore la solidité de la CIEPP face à un avenir de plus en plus volatile. Il en va des marchés comme de la politique : plus le temps passe, moins les changements sont anticipés. Plus le terme est court, moins la valeur est stable. La fièvre des marchés reflète ainsi la température du monde.

Du long terme dont tout le monde parle – mais que personne ne regarde conséquemment – nous voulons continuer de faire notre raison d'être. Il en va d'abord du respect du principe de raison. Mais plus que tout du devenir de notre institution. Nos assurés qui ont bénéficié d'une rémunération de plus de 3 % de leur avoir ou encore nos retraités qui ont été crédités d'une 13ème rente ne peuvent qu'en attester. Ces prestations leur ont été assurées alors que la totalité de notre réserve de fluctuation de valeur a été reconstituée et notre bilan encore consolidé.

Comme la crise climatique, la guerre qui se déroule aux portes de l'Europe nous oblige à observer le monde avec des yeux nouveaux. L'inflation galopante qui s'est installée en Europe et aux Etats-Unis questionne nos modèles de croissance. Il nous appartient maintenant d'en tenir compte dans l'analyse que nous faisons de nos engagements futurs. Au-delà des discours et des déclarations, il y a des assurés, des affiliés, des rentiers que vous êtes et avec lesquels nous avons passé un contrat de confiance : celui de gérer leurs, respectivement vos avoirs avec le professionnalisme et le sens des responsabilités qu'ils et que donc vous êtes en droit d'attendre. Nous continuons d'œuvrer à la réalisation de cet objectif en améliorant nos processus de travail et en mobilisant au mieux

nos ressources pour répondre aux nombreux défis qui se profilent, qu'ils soient d'ordre stratégique ou opérationnel.

La croissance de notre institution se poursuit dans un contexte concurrentiel très marqué. La CIEPP a pourtant fait le choix d'un modèle qui privilégie d'abord le réseau associatif en ne consacrant pas de ressources extérieures à la recherche de clients. Nous faisons confiance à nos propres équipes pour faire croître notre institution et, en ce sens, ne facturons aucun frais de courtage à ce jour. Le Parlement a renoncé à légiférer dans ce domaine. Une régulation aurait permis de limiter d'inévitables dérapages supportés par les assurés en matière de coûts de courtage ou encore de conseils mal avisés. Nous en avons pris acte et continuons à développer nos ressources et à compter sur les ambassadeurs que vous êtes. Ceci s'inscrit aussi dans notre vision à long terme, laquelle vise l'objectif de renforcer la confiance dans la prévoyance professionnelle.

La réforme de la LPP en cours au Parlement a fait l'objet d'une première décision du Conseil national qui se trouve passablement éloignée du projet des partenaires sociaux. Les travaux afférents se poursuivent depuis aux Etats. Si un échec de cette révision ne peut pas être exclu, il est tout aussi évident que le peuple sera appelé à se prononcer. L'absence d'une solution ne peut qu'impacter la confiance dans la prévoyance professionnelle même si celle-ci a démontré son efficacité sans toutefois trouver une majorité pour s'adapter aux nouvelles exigences et défis qui arrivent.

Aldo Ferrari
Président du Conseil de fondation

BILANS COMPARÉS AUX 31 DÉCEMBRE 2021 ET 2020

Ce bilan (selon la norme comptable Swiss GAAP RPC 26) est une version succincte de celui soumis à l'organe de révision de la CIEPP et approuvé par ce dernier.

| | en milliers de CHF | |
|--|--------------------|------------------|
| | Au 31.12.2021 | Au 31.12.2020 |
| ACTIF | | |
| A) Placements | 9'011'218 | 8'123'214 |
| Liquidités et placements à terme | 449'224 | 495'511 |
| Obligations | 2'652'119 | 2'309'339 |
| Immobilier et assimilés | 1'054'859 | 1'006'515 |
| Actions | 3'729'028 | 3'356'878 |
| Placements alternatifs | | |
| Private Equity | 29'672 | 15'014 |
| Senior Secured Loans | 255'988 | 231'389 |
| Prêts privés | 17'783 | 17'783 |
| Microfinance | 85'842 | 73'106 |
| Produits dérivés | 21'575 | 28'172 |
| Immeubles et terrains | 715'128 | 589'507 |
| B) Compte de régularisation actif | 72'347 | 73'991 |
| Affiliés et agences | 33'999 | 35'124 |
| Autres créances | 1'258 | 3'690 |
| Fonds de garantie | 1'997 | 0 |
| Impôt anticipé | 19'015 | 26'277 |
| Comptes courants des régies | 2'661 | 1'461 |
| Intérêts et dividendes à recevoir | 6'382 | 6'754 |
| Autres actifs transitoires | 7'035 | 685 |
| TOTAL DE L'ACTIF | 9'083'565 | 8'197'205 |

| | en milliers de CHF | |
|---|----------------------|----------------------|
| PASSIF | Au 31.12.2021 | Au 31.12.2020 |
| D) Engagements | 221'659 | 201'776 |
| Prestations de libre passage et rentes | 205'503 | 194'884 |
| Autres dettes | 16'156 | 6'892 |
| E) Compte de régularisation passif | 29'676 | 18'150 |
| F) Réserves de cotisations des employeurs | 46'965 | 37'748 |
| G) Provisions non techniques | 675 | 834 |
| H) Capitaux de prévoyance et provisions techniques | 6'953'061 | 6'540'721 |
| Capital de prévoyance des assurés actifs | 4'818'300 | 4'546'853 |
| Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes | 1'895'650 | 1'824'478 |
| Provisions techniques | 239'111 | 169'390 |
| I) Réserve de fluctuation de valeur | 1'779'984 | 1'397'976 |
| J) Fonds libres | | |
| Situation en début de période | 51'545 | 0 |
| Z) Excédent de produits / charges (-) | 0 | 0 |
| Situation en fin de période | 0 | 0 |
| TOTAL DU PASSIF | 9'083'565 | 8'197'205 |

COMPTES D'EXPLOITATION COMPARÉS : EXERCICES DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2021 ET 2020

| | en milliers de CHF | |
|---|--------------------|-----------------|
| | Exercice 2021 | Exercice 2020 |
| Cotisations et prestations d'entrée | | |
| Cotisations et apports ordinaires | 488'365 | 452'464 |
| Prestations d'entrée | 430'623 | 433'379 |
| Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée | 918'988 | 885'843 |
| Prestations et versements anticipés | | |
| Prestations réglementaires | -229'688 | -214'101 |
| Prestations de sortie | -509'554 | -525'627 |
| Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés | -739'242 | -739'728 |
| Constitution / Dissolution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de cotisations | | |
| Variation du capital de prévoyance des assurés actifs | -271'448 | -140'582 |
| Variation du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes | -71'172 | -190'911 |
| Variation des provisions techniques | -69'721 | 104'976 |
| Variation de la réserve de cotisations des employeurs | -9'217 | 3'613 |
| Charges d'assurance | -2'737 | -2'706 |
| Résultat net de l'activité d'assurance | -244'549 | -79'495 |
| Résultat net des placements | 700'864 | 296'920 |
| Autres produits | 145 | 184 |
| Autres frais | -5'867 | -110 |
| Frais d'administration | -17'041 | -16'164 |
| Excédent de produits / charges (-) avant constitution / dissolution de la réserve de fluctuation de valeur | 433'552 | 201'335 |
| Constitution (-) / Dissolution de la réserve de fluctuation de valeur | -382'007 | -201'335 |
| EXCÉDENT DE PRODUITS / CHARGES (-) | 51'545 | 0 |

CONSEIL DE FONDATION

Représentants des employeurs

Luc ABBÉ-DECARROUX*

Vice-président

Michel ROSSIER

Olivier SANDOZ

Pascal SCHWAB

Robert ZOELLS*

Représentants des salariés

Bruna CAMPANELLO*

Nuno DIAS

Aldo FERRARI*

Président

Isabelle RICKLI

Marie-Françoise UDRY

* *Membres du Bureau du Conseil de fondation*

DIRECTION

José AGRELO

Directeur

GESTION ADMINISTRATIVE

Fédération des Entreprises Romandes

EXPERT AGRÉÉ

Pittet Associés SA, Genève

ORGANE DE RÉVISION

KPMG SA, Genève

MÉDECIN-CONSEIL

Dr Bernard GREDER

SIÈGE DE L'ADMINISTRATION DE LA CAISSE

Rue de Saint-Jean 67
Case postale
1211 Genève 3
T 058 715 31 11
ciepp@fer-ge.ch
www.ciepp.ch

AGENCES

Bulle – Rue Condémine 56
T 026 919 87 40

Fribourg – Rue de l'Hôpital 15
T 026 350 33 79

Neuchâtel – Av. du 1^{er}-Mars 18
T 032 727 37 00

Porrentruy – Ch. de la Perche 2
T 032 465 15 80